

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SYSTÈMES DE TRANSPORT
INTELLIGENTS - NATURE MIXTE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à modifier ou à installer des équipements associés aux systèmes de transport intelligents. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour la réalisation des études et le développement du gestionnaire artériel, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'acquisition et l'installation des équipements de signaux lumineux, de gestion du stationnement et de systèmes de transport intelligents, la réalisation de travaux visant à mettre en place les infrastructures souterraines, l'embauche du personnel, le déplacement d'utilités publiques et l'acquisition d'immeubles et de servitudes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

2. Le projet décrit à l'article 1 est localisé sur le territoire de la Ville de Québec dans l'exercice de ses compétences de proximité et d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 3 100 000 \$.

TOTAL : 3 100 000 \$

Annexe préparée le 11 novembre 2022 par :

Marc des Rivières, directeur
Service du transport et de la mobilité intelligente